

REGLEMENT DU CHALLENGE BECASSINES



***Sweet de la Cour Saint Hubert – photo D. Gest
Vainqueur du Challenge bécassine***

▪ Il sera attribué au pointer (dont le propriétaire est de nationalité française) inscrit à un livre d'origine, classé dys. A et qui aura obtenu le maximum de points sur l'année dans les épreuves sur bécassines (ouvertes et spéciales).

▪ Pour gagner ce challenge, le chien devra avoir obtenu au minimum un qualificatif EXCELLENT dans l'une des épreuves.

▪ L'attribution des points se fera comme suit :

CACIT : 14 - RCACIT : 13

CACT : 12 - RCACT : 11 (points non cumulables avec le CACIT et la RCACIT)

EXC : 10 - TRES BON : 4 - C.Q.N. 2

▪ Le challenge devra être gagné 3 ans de suite par le même conducteur avec différents pointers pour être attribué définitivement.

▪ La proclamation des résultats se fera le jour de l'inter-clubs à NOYELLES s/MER (80) en Mars.

▪ En cas d'égalité de points, il sera décerné après un barrage au meilleur style pointer.

Les résultats doivent être envoyés impérativement à M. DOISE – Le Marais 80410 CAYEUX S/MER début mars de chaque année au plus tard.